

Nous profitons de ce premier tract de l'année pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux.



2024 nourrit de grosses attentes dans le corps social et de nombreux défis restent devant nous.

Le retrait d'Air France d'Orly sera le dossier lourd de cette rentrée en raison de ses impacts sociaux et stratégiques.

Les annonces de rentabilité qui ont fait réagir positivement le marché lors de la journée des investisseurs préjugent que les recherches de productivité resteront d'actualité.

La promesse des résultats financiers élevés sur 2023 propage légitimement l'espoir d'un partage de cette richesse créée.

Les négociations salariales seront l'occasion d'évoquer le sujet, elles débuteront le 17 janvier. **FO** mènera ces négociations avec les mêmes fondamentaux qui sont les siens, à savoir sans démagogie et sans résignation.

Il nous est promis un reflux de l'inflation en 2024, souhaitons-le ! En attendant, la fin de l'année 2023, et plus largement 2023 dans son ensemble, n'ont pas été des périodes d'accalmie. Les augmentations salariales en 2023 ont en partie répondu à la situation, janvier 2024 sera l'occasion de continuer sur cette voie.

Cette année, FO est parvenu à imposer l'alignement des IKV à l'ordre du jour des négociations.

C'est une première victoire qu'il est important de rappeler.

Le dossier des IKV n'était pas dans les radars de la Direction ni de ceux des autres organisations syndicales avant que **FO** ne s'en occupe.

Alors que nous l'avons portée sur plusieurs NAO, personne ne misait un kopeck sur notre revendication.

Même parmi vous, combien pensaient-ils cela possible ? Il faut prendre la mesure de cette évolution !





Notre détermination a porté ses premiers fruits car l'alignement est acté. **Les modalités de cet alignement sont déjà en discussion dans le cadre de la conciliation engagée par la Direction à la suite de l'action juridique portée par FO (et seulement FO !).**

Si les modalités ne nous convenaient pas, quelle que soit l'issue des NAO, FO resterait la seule organisation à opposer une action en justice.

Cette année encore, la question de la participation et de l'intéressement reste entière. Des annonces ont été faites par la Direction pour le mois de mars. Nous retenons les 1000€ minimums annoncés par la Directrice Générale d'Air France.

FO Air France est convaincu qu'un partage de la richesse créée sans distinction salariale reste la vision la plus pertinente tant sur le plan social que sur le plan de la cohésion d'entreprise.

Ce seront encore les principes que nous défendrons lors des négociations qui se tiendront probablement lors du second trimestre 2024.



Nous continuerons de porter les ambitions et exigences des salariés que nous représentons. Les salariés de la compagnie et la cohésion du corps social le méritent, en tout cas les délégués FO en sont persuadés !

Vous l'avez compris, pas de pause en 2024 !

*Bonne et heureuse
année 2024 !*

Christophe Malloggi
Secrétaire général